



DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Affiché le

ID : 056-215602608-20230628-230628H15918H1-AR

VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION

Administration Pôle Animation

SPORTS - LOISIRS

Ty Golfe

Tarifs 2023/2024

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2023 fixant les tarifs des services municipaux,

DECIDE

Article 1 : de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2023, les tarifs de la saison 2023/2024 pour les prestations proposées par le Centre de Vacances Ty Golfe dans le cadre de l'accueil de groupes, des classes de découverte et des séjours 100 % Sports-Loisirs comme suit :

PRESTATIONS	FORMULE	Par personne par jour	
		Vannetais	Non vannetais
Accueil de groupe et classe découverte en pension complète (<i>un adulte gratuit par groupe de 12 enfants</i>)		40,00 €	52,90 €
Hébergement (jour et nuit, sans repas) - Location libre		28,55 €	31,75 €
Séjour 100 % Sports-Loisirs en pension complète avec activités	Individuel	50,20 €	85,30 €
	Groupe de 8 enfants sans animateur		79,60 €
	Groupe de 12 enfants avec animateur		70,50 €
Accueil de groupe à la demi-journée et sans repas		8,00 €	9,95 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

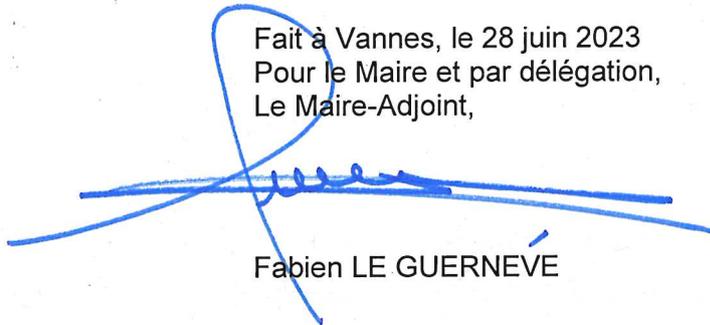
Reçu en préfecture le 03/07/2023

Affiché le

ID : 056-215602608-20230628-230628H15918H1-AR

FRAIS ACCESSOIRES	
Linge de lit	1,75 €
Petit-déjeuner	2,35 €
Repas	5,90 €
Tarif horaire intervenant	36,50 €

Fait à Vannes, le 28 juin 2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,



Fabien LE GUERNEVE